

INDEX 2023



Egalité professionnelle

BORDEAUX METROPOLE

74/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

| | | |
|---|--|--------|
| Score global | | 74/100 |
| 1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires | | 47/50 |
| 2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent | | 15/15 |
| 3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables) | | 8/25 |
| 4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations | | 4/10 |

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale